

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Date de la convocation : 28 mai 2014

N° 14.06.04.14

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

**PRÉSENTS** : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, MERLET, VIGNERON, MM ALLOUCHE, CONTE, Mmes GAUZY-CHABLE, PLAYS, M. GOEPFERT.

**PROCURATIONS** : Mme MICHEL en faveur de M. BRAEMER  
Mme MACHERY en faveur de M. BOUSQUEL  
M. LOPEZ en faveur de Mme VIGNERON  
Mme LABORDE en faveur de Mme PLAYS  
M. JULIEN en faveur de M. ALLOUCHE

### **CESSION DE PARCELLE BC 28**

#### **Rapporteur : M. BRAEMER**

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que par délibération en date du 21/05/2012, la Commune avait déclassé une partie du chemin du Mas de Biard pour une contenance de 1251m<sup>2</sup> d'une parcelle cadastrée BC n°28 et que le 9 décembre 2013, la ville avait délibéré pour autoriser cette cession à M. SCHMITT propriétaire du Mas de Biard.

Un oubli dans la délibération du Conseil municipal empêche la signature de l'acte.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- céder à M. SCHMITT la parcelle BC n°28 pour 1251m<sup>2</sup> ;
- conclure cette cession au prix de 625,00€ ;
- dire que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Braemer à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le ..25..06..2014  
et publication le ..26..06..2014



Le Maire,

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CESSION DE PARCELLE BC 28

Date de transmission de l'acte : 25/06/2014

Date de réception de l'accusé de  
réception : 25/06/2014

Numéro de l'acte : 14-06-04-14 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20140604-14-06-04-14-AI

Date de décision : 04/06/2014

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations  
3.2.1. Délibérations

